

Compte rendu de l'audience du 16 janvier 2013

Le mercredi 16 janvier s'est tenue une audience entre la direction et les organisations syndicales. Les questions suivantes ont été abordées.

Pôles FI-DFE

En réponse à nos demandes d'éclaircissement, la direction a présenté un complément d'information sur la mise en place des pôles à Neuilly. Quatre agents sont transférés du pôle 3 au pôle 4 et autant au pôle 5. Au final les effectifs sont de 2A et 11B au pôle 3, 8A et 4B au pôle 4 (BCFI) et 10A et 2B au pôle 5 (BDFE). Les agents continuent d'exercer leurs travaux (CSP ou FI) ; il n'y a pas de polyvalence prévue. Ils ne changent pas non plus de bureau.

Autre modification : les communes de Clichy et Gennevilliers sont rattachées au pôle 2.

La direction a confirmé que les cadres C des SIP qui pouvaient actuellement aider aux travaux de classement dans les FI n'étaient pas intégrés aux pôles. Selon la direction ces travaux ont diminué avec les modifications apportées à l'ISF. Elle a indiqué toutefois que si des difficultés apparaissent, particulièrement dans les FI ne comptant qu'un seul cadre A, le renfort d'un cadre C du SIP pourra être envisagé.

En réponse à une question de notre part la direction a réaffirmé que les agents au sein des pôles conservaient leur « métier » (FI ou CSP) : par exemple il ne peut être demandé à un agent venant d'une cellule CSP d'effectuer des travaux de la FI et inversement. Cela fait partie des conditions de l'expérimentation.

Quart d'heure cantine Boulogne-Rue Fessart

Notre délégation a présenté la demande des agents de ce site d'un quart d'heure cantine à réintégrer dans la pointeuse. La pétition avait été remise lors du CTL du 21 décembre. Au trajet (10 bonnes minutes pour se rendre à la cantine municipale de Boulogne) s'ajoute un temps d'attente en augmentation. En pratique le temps passé à se restaurer ne peut être inférieur à une heure. Cette situation crée une inégalité par rapport aux sites qui disposent d'une cantine sur place ou très proche. Nous avons fait valoir que de bonnes conditions de restauration étaient un élément qui concourait à la stabilité des agents et à la qualité des conditions de travail. Une fois de plus la direction est restée sourde à ces arguments, comme elle l'avait été lorsque les demandes de Saint-Cloud ou d'Issy avaient été présentées. Refus pur et simple donc de la direction. Nous avons regretté ce qui nous apparaît comme un manque de considération à l'égard des situations vécues par les agents.

Incidence de la montée en puissance de l'Opérateur National de la Paye (ONP) sur les services rémunérations de la DDFIP

Cette année la DDFIP 92 prend en charge la paye du ministère de l'Agriculture en parallèle avec l'ONP. Nous avons demandé à en connaître les implications pour le service des rémunérations. La direction a répondu que pour cette opération le service était mobilisé, que le transfert de la paye DGFIP était prévu pour 2016 et que d'ici là l'outil intégré de gestion des ressources humaines et de la paye (dénommé SIRIUS), actuellement en fonctionnement à l'INSEE, allait être étendu à d'autres administrations dont la nôtre. La direction a affirmé ne pas avoir de visibilité au delà de 2014. Elle n'a pas connaissance de projets de plates-formes régionalisées.

Elle a refusé notre demande d'un CTL sur la question au motif qu'il s'agit de l'introduction d'une nouvelle application et non d'une réorganisation des services (une fiche détaillée sera toutefois remise aux organisations syndicales).

Pour nous l'ONP (actuellement rattaché à la DGFIP et à la Direction de la Fonction publique) est, comme Chorus, un projet « structurant ». Des gains importants sont attendus en termes de suppressions d'emplois dans les DDFIP. Le succès de cette entreprise implique une « simplification » passant par l'harmonisation des régimes indemnitaires sur une base interministérielle, au mépris des acquis spécifiques à la DGFIP.

Etat des sanitaires au CAD (centre administratif départemental à Nanterre) : une situation inadmissible

Ce point avait été évoqué par nos soins lors du CTL du 21 décembre. Depuis rien, aucune intervention pour remettre en état les sanitaires concernés. Nous avons fait part de l'exaspération légitime des agents et remis à la direction la pétition suivante :

« Nous les agents (de l'Etablissement des services informatiques, de la Trésorerie Amendes et des produits divers), occupant les locaux de la préfecture de Nanterre constatons que depuis plusieurs semaines les sanitaires du deuxième étage sont condamnés, bouchés et jamais réparés. Par ailleurs, les refoulements issus de ces locaux entraînent par moment des odeurs pestilentielles.

Des fuites persistent dans le couloir longeant tout notre open-space, émanant des pluies traversant le toit. Elles rendent le sol glissant et dangereux.

Les lumières dans l'escalier permettant de descendre dans les locaux du sous-sol – abritant les derniers sanitaires en état de fonctionnement de l'ESI – sont hors service sans qu'aucun service ne prenne la responsabilité de changer les ampoules.

Les dalles du sol de l'escalier, ainsi que celles de l'ascenseur se décollent, pouvant provoquer des chutes dans tous les déplacements à travers nos locaux.

Nous demandons simplement de pouvoir travailler dans des conditions d'hygiène et de sécurité normales, comme il sied à tout agent de l'administration. »

Cette pétition a recueilli 56 signatures.

La direction n'a pas nié le caractère inacceptable de cette situation. Elle a expliqué qu'elle avait fait procéder à des interventions ponctuelles courant 2012 et que pour les travaux plus importants qui sont apparus nécessaires elle a pris contact avec la préfecture, propriétaire des locaux.

Selon la direction, la période de la clôture de gestion 2012 et d'ouverture des crédits 2013, côté préfecture, a ralenti les procédures. Aux dernières nouvelles une entreprise aurait été choisie et un ordre de mission envoyé.

Tout cela, pour nous, ne change rien au fait que les agents doivent supporter depuis des semaines cette situation qui entraîne de multiples désagréments mais aussi constitue une menace pour leur santé. De même il appartient à l'employeur d'assurer à ses salariés des conditions d'hébergement décentes, ce qui passe par l'entretien régulier des locaux et des installations.

On voit bien qu'il y a là une conséquence de la pression à la baisse tous azimuts de la dépense publique.

Au moment où une exposition au premier étage célèbre la construction du CAD, l'état dégradé des sanitaires mais aussi les fuites multiples signalées forment un contraste choquant.

La CGT a demandé au directeur départemental en charge du pôle pilotage et ressources d'intervenir auprès de la préfecture

afin que la demande des agents soit entendue. Accord du Directeur.

La direction étudiera les interventions à engager sur les autres points signalés dans la pétition.

La CGT, qui par ailleurs a saisi le CHS, sera particulièrement vigilante.

Service courrier affranchissement Nanterre

La CGT est revenue sur les principaux constats (parmi les nombreux problèmes relevés) effectués lors de la visite du CHS dans ce service le 15 janvier.

Une multitude de tâches s'ajoutent à celles de l'affranchissement et du courrier, les effectifs sont insuffisants et doivent être renforcés. La direction nie l'évidence et considère que les charges de travail des collègues « ne faisant plus de tournées » ne sont pas excessives.

Le local exigü dans lequel est installé le service n'est pas adapté, ce qui alourdit la charge de travail et pose des problèmes de sécurité. De plus il est situé au 13^{ème} étage tandis que le quai de livraison est au sous-sol. La direction s'est engagée à examiner la question. Elle a évoqué la possibilité d'utiliser le local du service de l'édition quand il sera libéré par les services informatiques. Le problème est que ce local ne dispose pas d'éclairage naturel.

Autre sujet : les tables sur lesquelles sont installées les machines à affranchir sont trop basses et les agents doivent travailler penchés. La direction va demander au CHS de financer l'achat de tables et de chaises adaptées. S'agissant d'un service mis en place par la direction, il serait logique qu'elle assure le financement des équipements permettant aux agents de travailler dans de bonnes conditions. Ces questions seront réexaminées lors du CHS prévu au mois de février.

Questionnaire « démarche stratégique »

Nous avons fait remarquer que le lancement de la démarche stratégique par le DG coïncide avec un blocage sans précédent du « dialogue social » à la DGFIP, blocage constaté par toutes les organisations syndicales. Suppressions d'emplois, réduction du volume des promotions au mépris des engagements antérieurs, lancement d'un nouveau train de fermetures de trésoreries que les syndicats apprennent par la presse, relance des restructurations (pôles en tous genres), disparition de la note chiffrée et réforme de la notation, renvoi des sujets relatifs à l'indemnitaire au niveau interministériel et dernier projet sorti du chapeau : la concentration en pôles des BVG, PCE et BCR avec rattachement aux Dircofi... A tous les niveaux les élus des personnels sont placés devant le fait accompli. A tous les niveaux les revendications des agents, concrétisées souvent par des pétitions massivement signées, sont ignorées.

Un prochain CTL sera convoqué le 19 février.

Vœux de la Direction

A l'issue de l'audience la délégation CGT a lu la déclaration suivante :

« Constatant que la direction multiplie les restructurations (fermeture précipitée de la trésorerie de Vanves, fusion de services, modification unilatérale des horaires, expérimentation des pôles qui s'ajoutent aux suppressions et vacances d'emplois, suppression des indemnités communales...), constatant que les élus du personnel sont mis devant le fait accompli, que leur avis n'est pas entendu et que la direction modifie à sa guise ses projets après la tenue du CTL, afin de marquer son désaccord avec cette situation, qui s'inscrit dans celle dénoncée par les organisations syndicales au niveau national, la CGT ne sera pas présente aux vœux de la direction. »

Et c'est le même Directeur général, à l'origine de cette situation, qui se pose en interprète des personnels et des cadres avec une consultation nationale dans le cadre de sa « démarche stratégique ». Consultation dont il aura tout loisir de tirer les conclusions, en gardant précieusement tout ce qui pourra être utilisé contre le service public et les agents eux-mêmes.

L'objectif est de préparer de nouveaux abandons de missions qui à leur tour permettront de nouvelles suppressions d'emplois.

En réponse à nos interventions, la direction a confirmé que la réponse au questionnaire n'avait aucun caractère obligatoire et que l'anonymat était préservé par sa transmission via la boîte fonctionnelle du service.

Business Everywhere

La direction confirme que, sauf exception liée à des situations particulières, le recours à cette application, pour des raisons de coût, est en voie d'extinction.

Accueil à Sceaux

Nous avons signalé le sous-effectif constaté dans ce service. La direction va étudier la question.

Révision foncière

Comme elle l'avait fait lors du CTL du 21 décembre, la CGT a souligné l'ampleur de la charge représentée par cette opération : mobilisation d'agents pour répondre au téléphone et traiter les demandes de copies des anciennes déclarations ou relevés de propriétés, comme un aperçu en a été donné l'an dernier suite à la réunion des grands comptes.

Dans ces conditions la demande présentée par les collègues de moyens supplémentaires et d'une prime ad hoc comme en 1991, est pleinement justifiée.

Réponse de la direction : la prime est exclue. La direction déclare avoir prévu des moyens supplémentaires (appui des services de la direction pour l'accueil téléphonique, EDRA) et s'engage à suivre de très près l'évolution des charges, au besoin en dégageant des moyens supplémentaires pour y faire face.

Indemnités communales

Ce point ayant été évoqué, la CGT a fait part du profond mécontentement découlant de la décision de la direction de supprimer le versement de ces primes à compter de 2013. Une pétition, demandant l'annulation de cette décision, sous l'égide de la CGT et de FO (CFDT et Solidaires n'ont pas souhaité s'y associer), est en cours de signature et rencontre un large écho. Comme l'ont souhaité les collègues, les sections syndicales porteuses de la pétition ont annoncé qu'elles demanderaient prochainement une audience au Directeur des Hauts-de-Seine consacrée à ce point précis.